

DATE 31 mars 1978

RÉPONSES À L'ÉTUDE DE LA GESTION ET DU CONTRÔLE FINANCIER

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
(31 MARS 1977)NOM DU MIN./ORGANISME/SOCIÉTÉ
AUTEUR DES RÉPONSES CONSEIL NATIONAL
DE RECHERCHES
CANADA

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	RÉPONSES DE L'ORGANISME EN 1977 RAPPORT	RÉPONSES AU 31 MARS 1978
<p>REVENUS - SERVICES</p> <p>Facturation basée sur l'avancement des travaux</p> <p>Le Conseil devrait mettre en application sa politique en matière de facturation basée sur l'avancement des travaux et la faire respecter pour garantir une facturation rapide dès qu'une partie d'un projet d'importance est terminée. Lors de la négociation des contrats avec les clients ou de la fixation des prix, il faudrait prendre des dispositions relativement à la facturation basée sur l'avancement des travaux.</p>	<p>Recommandation acceptée</p>	<p>On mettra au point les systèmes et les procédures nécessaires, et on les incorporera dans le Guide d'administration financière. A court terme, on informera tous les services de la nécessité d'envoyer aux Services financiers copie de chaque commande de laboratoire, accompagnée de toutes les données relatives aux délais et conditions de paiement et de facturation. Cette procédure permettra le contrôle des commandes non reçues, la révision des marges de crédit et une facturation correcte.</p>
<p>ANNEXES</p>	<p>ANNEXES</p>	<p>ANNEXES</p>